Image not found or type unknown

Regularisation véranda non cadastrée

Par **cricri**, le **23/09/2009** à **09:01**

Bonjour,
A qui faut-il s'adresser pour faire apparaitre sur le plan cadastral une véranda qui a été construite sans autorisation, mais qui apparait sur l'acte notarié lors de l'achat?
Cete véranda ayant plus de 10 ans, peut-on nous obliger à la démolir (elle est construite en limite de voie publique)?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés